

Challenge des baies du soleil 2019 acte 5

Samedi 22 et Dimanche 23 Juin

S.N.SANARY Avis de Course

1. REGLES

La régata sera régie par:

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)2017-2020*
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 4 (<6mn des cotes)
- 1.5 les Instructions de course

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de World Sailing

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire à leur disposition à la S.N.SANARY ou en ligne.

Les droits d'inscription s'élèvent à **40€** par bateau

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription:

- leur licence ClubFFVoile mention «compétition» valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention «adhésion» ou «pratique» accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. Zone de navigation

La zone de navigation se trouve dans la zone des baies du soleil, conformément à la déclaration faite aux autorités compétentes

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscriptions au club par Internet de 14h à 18h jusqu'au Vendredi 21 Juin et Samedi 22 Juin de 8h30 à 10h30 finalisation des inscriptions
- 5.2 Briefing skipper prévu à **11h00 le 22 Juin**
- 5.3 Premier signal d'avertissement prévu à **12h00 le 22 Juin**
- 5.4 Samedi 22 Juin en soirée, **repas des équipages au club avec participation de 15 €** par participant. Merci de confirmer votre participation au repas le plus tôt possible et en tout état de cause avant le **Lundi 17 Juin**.
- 5.5 Dimanche 23 Juin, 9h petit déjeuner des équipages offert par le club.
- 5.6 Briefing des skippers à 10h et signal d'avertissement à **11h le 23 Juin**.
- 5.7 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course seront:
- disponible à la confirmation des inscriptions
 - affichées sur le tableau officiel

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit ou côtier
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
 - 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand au moins 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps

10. PLACE AU PORT

La capitainerie met gracieusement à notre disposition un certain nombre de places au port le **entre le 22Juin vers 9h jusqu'au 23 Juin 20h**.
Juin étant une période assez chargée il est important que nous connaissions le plus rapidement possible la taille des bateaux participants, **merci de vous signaler dès que possible** soit auprès du club soit auprès de jean-claude.dumolard@orange.fr.

En ce qui concerne les séjours au port **hors de cette fenêtre**, merci de contacter directement les services de la capitainerie au 04 94 74 20 95

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Le canal VHF pour la compétition sera le canal 06 ou 72 (sera précisé lors du briefing)

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la Société Nautique de Sanary au 04 94 74 16 39 ou contact@sanary-voile.fr ou www.sanary-voile.fr

Président du comité de course : Christophe BARRUE

Président du Jury : Claude VIDAL